

INFOLETTRE

DG ET DA DES CPE



Infolettre No17_26 juin 2026

L'été est enfin à nos portes! 🌞 Nous espérons que vous pourrez profiter de la belle saison et prendre un peu de temps pour vous.

Avant les vacances, voici quelques nouvelles et rappels importants de l'APCPE.

Bonne lecture!

Assemblée générale annuelle de l'APCPE

Notre assemblée générale annuelle aura lieu **le 6 juillet à 13 h 30**, en mode Teams.

Deux postes sont actuellement vacants au sein du conseil d'administration. Si vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre association, c'est une belle occasion!

Nous espérons vous compter parmi nous en grand nombre.

Réunion Microsoft Teams

Joindre : <https://teams.microsoft.com/meet/272926973617864?p=wnQM001fp9su3PnkKN>

Numéro de réunion : 272 926 973 617 864

Code secret : Hr7iA2Jf

Les groupes de codéveloppement sont de retour en septembre!

Les groupes reprendront leurs activités à la mi-septembre et **il reste encore quelques places** dans chacun des deux groupes.

- **Directrices générales (DG)** : animé par Georgeta Batog
- **Directrices adjointes (DA)** : animé par Nancy Poulin

Ces rencontres offrent un espace confidentiel pour échanger sur vos défis, partager vos expériences et repartir avec des pistes de solutions concrètes.

👉 Intéressé(e)? Communiquez avec nous pour réserver votre place.

🌟 Nouveau service : Équité salariale

L'APCPE est heureuse d'accueillir une nouvelle consultante spécialisée en équité salariale au sein de son équipe d'experts.

Elle peut vous accompagner autant pour :

- l'exercice initial;
- le maintien de l'équité salariale.

Les établissements ayant déjà fait appel à ses services en sont très satisfaits.

Pour obtenir plus d'information ou discuter de vos besoins, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

💰 Bonne nouvelle : les subventions de Service Québec passent à 80 %

Depuis quelques semaines, les subventions offertes par Service Québec sont passées de **65 % à 80 %** pour les CPE.

Cette aide financière peut s'appliquer à plusieurs projets en ressources humaines, notamment :

- Planification stratégique;
- Analyse des risques psychosociaux;
- Coaching de gestionnaires;
- Accompagnement organisationnel;
- Et bien plus.
-

Tous les consultants de l'APCPE offrant des services spécialisés sont admissibles à cette subvention.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour vérifier votre admissibilité.

💡 Cas pratique – Temps supplémentaire et formation

Une DG me contacte pour savoir si elle doit rémunérer une formation offerte un samedi à ses travailleuses en temps supplémentaire.

Première question que je lui pose : Quelle est la formation?

La DG me répond : Le cours de secouriste

La réponse : Il faut consulter l'article 24.3 de la convention collective et le guide d'interprétation.

Le dernier paragraphe mentionne ceci :

« Les modalités prévues au paragraphe précédent s'appliquent à la mise à jour du cours de secourisme adapté à la petite enfance, et ce, pour les travailleuses à temps complet et à temps partiel. »

Ensuite, nous devons analyser le 2^e picot du même article qui dit ce qui suit :

« Verser le salaire régulier de la travailleuse pour la durée de la formation. Si la formation a lieu un jour de travail habituel, la travailleuse ne peut recevoir moins que sa journée normale de travail, incluant le temps de déplacement. »

Il est mentionné de verser le salaire régulier, donc sans temps supplémentaire, et ce, même si les heures dépassent les 40 heures par semaine.

Pourquoi? Parce que nous parlons spécifiquement du cours de secouriste, qui est une formation initiale exigée par le CPE.

Bienvenue à Marie-Ève!

À la suite du sondage réalisé auprès de nos membres en mars dernier, plusieurs d'entre vous nous ont indiqué souhaiter obtenir des réponses plus rapidement de la permanence.

Nous vous avons entendus!

C'est avec plaisir que nous accueillons **Marie-Ève**, qui se joint à l'équipe de la permanence à raison de **4 heures par semaine** afin de contribuer à un traitement plus rapide de vos demandes.

Vous pouvez continuer de communiquer avec la permanence en utilisant la même adresse courriel :
 permanence@apcpe.com

Bienvenue dans l'équipe, Marie-Ève!

Nous vous souhaitons un excellent été!

Avant de terminer, nous souhaitons vous remercier pour votre confiance et votre collaboration. Toute l'équipe de l'APCPE vous souhaite un très bel été!  Profitez-en pleinement et n'oubliez pas que nous sommes toujours là pour vous accompagner lorsque vous en avez besoin.